

Règlement du jeu

“Nouveaux départs”

Article 1 : Objet

1.1 La société Evaneos, immatriculée au RCS de Paris, sous le n° SIRET 51319112200060, dont le siège social est sis 27 rue de Mogador, 75009 PARIS (“**Société Organisatrice**”), organise une opération commerciale promotionnelle gratuite et sans obligation d’achat du 30 novembre à 14h (UTC+1) au 29 février 2024 à 23h59 (UTC+1) qui s’intitule “Nouveaux départs” (“**Jeu**”) et qui est accessible sur une page dédiée du site Internet de la Société Organisatrice (<https://nouveauxdeparts.evaneos.fr>).

1.2 Le présent règlement du Jeu (“**Règlement**”) est accessible sur la page dédiée du site Internet de la Société Organisatrice [<https://nouveauxdeparts.evaneos.fr>], ainsi qu’à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice par email à service-client@evaneos.com.

1.3 Le Jeu et ses participants sont soumis aux dispositions du Règlement.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Tous les participants doivent être des personnes physiques majeures et capables résidant en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, au Pays-Bas ou en Suisse.

2.2 Sont exclus de la participation au Jeu :

- le personnel de la Société Organisatrice (directement ou indirectement), leur famille et leur conjoint (par mariage, partenariat civil ou concubinage), ainsi que les mineurs (de moins de 18 ans) à la date du début du Jeu,
- les personnes déjà “membres” du fichier-client appartenant à la Société Organisatrice, à savoir celles dont les nom/prénom et/ou adresse email sont déjà enregistrés en base de données-clients.

2.3 Seront disqualifiés les participants qui ont fourni des coordonnées incomplètes ou inexactes (que ce soit par erreur humaine ou par la saisie intentionnelle de fausses informations), ainsi que ceux qui refusent que leurs coordonnées nominatives soient collectées, sauvegardées et utilisées pour les besoins et la gestion du Jeu ou ceux qui refuseraient de recevoir des offres commerciales ultérieurement par email de la Société Organisatrice.

2.4 Tous les participants au Jeu doivent accepter, pleinement et sans condition, le Règlement. Tout participant refusant de se conformer à ce Règlement verra sa participation invalidée et ne pourra pas prétendre à l’obtention du prix.

2.5 La participation au Jeu n’est possible que durant la période décrite à l’article 1.1 ci-dessus.

Article 3 : Règles de participation

3.1. Les règles du Jeu sont les suivantes. Le participant doit :

- Se rendre sur la page <https://nouveauxdeparts.evaneos.fr> ;
- Répondre à un Quizz de 8 questions permettant de découvrir son profil voyageur ;
- Renseigner son adresse email ;
- Donner son consentement via opt-in pour recevoir par email la réponse au Quizz (son profil voyageur) ;
- Donner son consentement via opt-in pour recevoir par email des newsletters, actualités et offres commerciales de la part de la Société Organisatrice ;

- Prendre connaissance et accepter le Règlement du Jeu.

3.2 Le participant ne peut participer plusieurs fois au Jeu. Il est interdit aux participants de créer plusieurs comptes ou adresses email pour participer au Jeu.

Article 4 : Sélection du gagnant

4.1 La sélection du gagnant aura lieu le 7 mars 2024 par le biais d'un tirage au sort.

4.2 Le participant désigné comme gagnant sera contacté par la Société Organisatrice par email.

4.3 Le gagnant s'engage à répondre à la Société Organisatrice dans un délai maximal de 7 jours. A défaut, il sera considéré comme ayant renoncé à son prix, et le prix pourra être octroyé à un autre gagnant qui serait alors désigné par le biais d'un deuxième tirage au sort.

4.3 Le gagnant doit se conformer aux dispositions du Règlement du Jeu. S'il est découvert qu'il ne répond pas aux critères mentionnés par le Règlement, son prix ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toute vérification nécessaire concernant leur identité, leur adresse email ou l'authenticité de leur participation. La Société Organisatrice se réserve donc le droit de demander une preuve de l'identité du gagnant avant de lui envoyer son prix. Toute fausse déclaration, ou indication d'une fausse identité ou d'une fausse adresse entraînera la disqualification immédiate du participant, et le cas échéant, le remboursement du prix s'il a déjà été envoyé.

Article 5 : Prix

Bon d'achat d'une valeur de 500€ à valoir pour tout achat de voyages réalisé sur le site Internet de la Société Organisatrice du 1er janvier au 31 décembre 2024 d'un montant minimum de 4000€TTC.

Article 6 : Remise du prix

6.1 Suite à la participation et à la sélection du gagnant telle que décrite à l'article 4, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires relatives à son prix (sous forme de coupon) par email dans les 15 jours suivant l'annonce du gagnant.

6.2 La Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable de l'envoi du prix à une adresse email inexacte ou incomplète résultant de la négligence du gagnant. Si le prix ne peut être délivré au premier gagnant sélectionné, la Société Organisatrice se réserve le droit de l'octroyer au deuxième gagnant sélectionné.

6.3 Le droit au prix ne peut être ni cédé, ni transmis. Le prix ne peut pas être échangé contre un autre objet, ni échangé contre de l'argent ou une carte cadeau, et ne peut pas être partiellement ou totalement remboursé.

Article 7 : Limite de responsabilité

7.1 En participant au Jeu, les participants confirment qu'ils reconnaissent et acceptent les caractéristiques et les limites de l'Internet, notamment celles concernant les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, le risque de perte de connexion, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre les pirates informatiques potentiels, et le risque de contamination par des virus présents sur le réseau. En conséquence, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée (liste non exhaustive) :

1. La transmission et/ou la réception de toutes les données et informations en ligne ;
2. Tout dysfonctionnement du réseau internet affectant le bon déroulement ou le bon fonctionnement du Jeu ;
3. La panne de la réception ou des lignes de communication ;
4. La perte de tout courrier physique ou électronique et, plus généralement, la perte de données ;
5. Les problèmes de transmission ;
6. Le fonctionnement de tous les logiciels ;
7. Les conséquences de tout virus, information fictive, anomalie, défaut technique ;

8. Tout ou partie des dommages causés à l'ordinateur/serveur du participant ;
9. Tous les défauts techniques, y compris les équipements ou logiciels de toute nature qui auraient pu affecter ou limiter la possibilité de participer au Jeu, ou qui auraient pu endommager l'ordinateur/serveur du participant ;
10. Le dysfonctionnement du prix remis au gagnant et lié au Jeu, et tout dommage potentiel causé directement ou indirectement par ce prix.

7.2 La Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable des dommages résultant directement ou indirectement de la panne, du dysfonctionnement (pour quelque raison que ce soit) ou de tout autre dommage résultant directement de la connexion avec la page du Jeu. Il appartient au participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou les logiciels stockés sur ses serveurs contre toute menace. La Société Organisatrice peut supprimer tout ou partie du Jeu s'il est découvert qu'une fraude a eu lieu sous quelque forme que ce soit, notamment de nature technique, ou dans la sélection du gagnant. La Société Organisatrice se réserve donc le droit de ne pas attribuer le prix aux fraudeurs, sans préjudice de tout autre recours ou action visant toute mesure de sauvegarde ainsi que l'indemnisation des dommages-intérêts. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable des dommages ou inconvénients causés aux participants par des fraudeurs potentiels.

7.3 La Société Organisatrice se réserve le droit de retirer, signaler, suspendre ou annuler le Jeu, ou de modifier tout ou partie du Règlement. Si, suite à un événement indépendant de la volonté ou des intentions de la Société Organisatrice, celle-ci était contrainte d'appliquer ce droit, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de quelque manière que ce soit.

7.4 La Société Organisatrice se réserve le droit d'interdire définitivement l'accès à d'autres Jeu à toute personne dont le comportement frauduleux nuit au bon déroulement du Jeu. L'utilisation de personnes fictives dans le cadre du Jeu entraînera en outre l'élimination immédiate du participant. Toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface dédiée sera également considérée comme une fraude.

7.5 La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des défaillances des systèmes informatiques, des retards ou des pertes d'inscriptions.

Article 8 : Données personnelles

8.1 Les informations personnelles relatives aux participants (nom, prénom, adresse email) pourront être collectées et sauvegardées par la Société Organisatrice agissant en qualité de responsable de traitement dans le respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, dont notamment la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le Règlement Général sur la Protection des Données (n° 2016/679) du 27 avril 2016, ainsi que les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »), et pour les finalités suivantes

- mener à bien le Jeu, et
- envoyer aux participants des newsletters et actualités ultérieurement par email.

Ces informations seront sauvegardées dans un fichier informatique hébergé par le prestataire d'hébergement renseigné sur les mentions légales du site Internet de la Société Organisatrice sur un serveur sécurisé situé en U.E.

La Société Organisatrice a accès à ces informations, qui peuvent être transmises à ses fournisseurs de services techniques et au fournisseur impliqué dans le tirage au sort.

8.2 Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, la participation de tout participant qui souhaite supprimer ses données avant la fin du Jeu sera annulée.

8.3 Tout participant a le droit d'accéder, de rectifier, de s'opposer, de limiter et d'effacer les données le concernant sur demande écrite à dpo@evaneos.com. Les participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris ou devant les juridictions compétentes.

Article 9 : Litige

Les présentes dispositions de ce Règlement sont conformes au droit français. Pour être traité, tout litige éventuel découlant du Jeu doit être exposé à la Société Organisatrice par email à

service-client@evaneos.com dans un délai maximum de 90 jours après la date limite de participation au Jeu. En cas de désaccord persistant, et à défaut d'accord amiable, les litiges seront portés devant la juridiction française compétente.